

# ***CONDITIONS GENERALES DE VENTE***

1. Préambule.....	1
2. Objet.....	1
3. Définitions.....	2
4. Produit.....	2
5. Passer une commande .....	2
6. Prix .....	2
7. Exécution de la commande .....	2
8. Livraison .....	3
9. Mode de paiement.....	3
10. Confidentialité des données .....	3
11. Annuler une commande .....	3
12. Droit de rétractation .....	4
13. Garantie.....	4
14. Preuve des transactions payés par carte bancaire .....	4
15. Force majeure.....	4

## ***AVERTISSEMENT***

Vous venez de vous connecter sur le site [www.opm.ma](http://www.opm.ma) de l'Orchestre Philharmonique du Maroc, association d'utilité publique, à but non lucratif.

Vous devez lire attentivement les dispositions qui vont suivre car elles constituent un contrat établissant les conditions générales de vente de la billetterie électronique de l'Orchestre Philharmonique du Maroc.

Le « clic » que vous exécuterez après avoir rempli votre bon de commande constitue la validation de votre commande et vaudra acceptation irrévocable des présentes conditions générales.

En conséquence, vous ne pouvez procéder à l'achat que si vous acceptez les conditions prévues ci-dessous.

### **1. Préambule**

Les conditions générales de vente suivantes régissent l'ensemble des transactions établies sur le site web de l'Orchestre Philharmonique du Maroc. Toute commande passée sur ce site suppose du client son acceptation inconditionnelle et irrévocable de ces conditions.

### **2. Objet**

Le présent contrat est un contrat à distance qui a pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente sur Internet des billets relatifs aux manifestations de l'Orchestre Philharmonique du Maroc, par l'intermédiaire de la plate-forme web [www.opm.ma](http://www.opm.ma).

### **3. Définitions**

Dans la suite du contrat, chacune des expressions mentionnées ci-dessus s'entendra au sens de sa définition, à savoir :

- « Contrat à distance » : tout contrat concernant des biens ou services entre l'Orchestre Philharmonique du Maroc et un Consommateur dans le cadre d'un système de vente ou de prestations de service à distance organisé par la l'Orchestre Philharmonique du Maroc qui, pour ce contrat, utilise exclusivement le réseau Internet jusqu'à la conclusion du contrat, y compris la conclusion du contrat elle-même.
- « Consommateur » : toute personne physique qui, dans le présent contrat, agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle.
- « Bon de commande » : document qui indique les caractéristiques des Produits commandés par le Consommateur et qui doit être signé de lui par « double clic » pour l'engager.
- « Commande » : acte par lequel le Consommateur s'engage à acheter des Produits et l'Orchestre Philharmonique du Maroc à les livrer.

### **4. Produit**

Tous les billets présents sur le site sont commercialisés jusqu'à épuisement des stocks.

L'Orchestre Philharmonique du Maroc se réserve le droit de retirer de son site web toutes les catégories confondues à tout moment et sans préavis.

### **5. Passer une commande**

Après avoir sélectionner les billets qui vous intéressent, cliquez sur le bouton "Je réserve". Le produit est alors ajouté dans votre bon de commande. Vous pouvez à tout instant modifier votre bon de commande et vous pouvez retourner à la page billetterie en appuyant sur poursuivre les achats.

Lorsque vous avez terminé vos achats, vous pouvez valider votre commande en cliquant sur le bouton de commande " Je paye".

### **6. Prix**

Les tarifs des billets sont indiqués en dirham marocain. Ils sont valables au moment de leur consultation par le client et sont ceux en vigueur au moment de la commande.

### **7. Exécution de la commande**

La remise du billet est effectuée par voie électronique, il est imprimable et pourvu d'un code barre unique. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite et seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation.

En cas d'annulation d'une manifestation, le Consommateur en sera informé au plus tôt et aura le choix de demander soit le remboursement des sommes versées dans les

trente jours au plus tard de leur versement, soit de reporter la somme versée pour une prochaine manifestation de l'Orchestre Philharmonique du Maroc. Aucun remboursement ne sera effectué au-delà de 30 jours après la date à laquelle l'événement était prévu.

Nous vous invitons à vérifier 24 heures avant la manifestation que celle-ci est bien maintenue sans modification.

## **8. Livraison**

Le billet acheté sera expédié par voie électronique, il est imprimable et pourvus d'un code barre unique.

## **9. Mode de paiement**

Pour régler votre commande, vous devez choisir le moyen de paiement parmi ceux proposés par l'Orchestre Philharmonique du Maroc au niveau de la page de paiement.

Dans ce cas, la remise de la transaction pour débit de votre compte est effectuée dans la journée qui suit la date de la confirmation de livraison.

Vos paiements Multi-canaux sont sécurisés par le Centre Monétique Interbancaire (CMI) qui offre un service de paiement entièrement sécurisé.

Le Consommateur garantit à l'Orchestre Philharmonique du Maroc qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du Bon de commande.

En cas de paiement par carte bancaire, les dispositions relatives à l'utilisation frauduleuse du moyen de paiement prévues dans les conventions conclues entre le Consommateur et l'émetteur de la carte entre l'Orchestre Philharmonique du Maroc et son établissement bancaire s'appliquent.

## **10. Confidentialité des données**

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre commande et elles sont traitées de manière confidentielle. Vous disposez d'un droit de rectification relatif aux données vous concernant. Vous pouvez être amenés à recevoir de l'actualité de la part de l'Orchestre Philharmonique du Maroc sauf si vous avez stipulé que vous refusiez l'utilisation de vos données nominatives à ses fins.

## **11. Annuler une commande payée par carte bancaire**

Le consommateur ne peut en aucun cas annuler une commande payée.

## **12. Droit de rétractation**

Les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle.

## **13. Garantie**

L'Orchestre Philharmonique du Maroc garanti au consommateur la mise à disposition de sa place lors de la manifestation, que ce dernier a acheté, et s'engage à rembourser le consommateur le cas échéant.

## **14. Preuve des transactions payés par carte bancaire**

Les données enregistrées par le CMI sur la plate-forme de paiement Multi-canal pour le compte de l'Orchestre Philharmonique du Maroc constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées entre vous et l'Orchestre Philharmonique du Maroc.

## **15. Force majeure**

L'Orchestre Philharmonique du Maroc n'est tenu pour l'exécution de ses obligations que dans la mesure où aucun événement de force majeure ne vient les entraver.